

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 17 février 2025

Délibération n° 2025_020
APPEL A PROJET 2024 DU CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES - CONVENTION AVEC
BORDEAUX METROPOLE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 11 février 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 46

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Ghislaine BOUVIER, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Maria GARIBAL, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Thierry TRIJOLET.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 3

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER à Amélie BOSSET-AUDOIT, Fatou THIAM à Marie RECALDE.

SECRETARE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN

Madame Patricia NEDEL, Adjointe au Maire Déléguée à l'insertion, rappelle à l'Assemblée que la ville de Mérignac, à travers sa feuille de route de développement économique, d'emploi et d'insertion professionnelle, souhaite renforcer son action en faveur de l'emploi dans les quartiers politique de la ville. L'un des enjeux est de travailler prioritairement sur les freins à l'emploi les plus prégnants sur le territoire pour les publics les plus éloignés de l'emploi, à savoir la barrière linguistique et la fracture numérique, et ainsi renforcer l'employabilité des mérignacais notamment pour les femmes et les jeunes des quartiers.

Lauréate de l'appel à projet en 2023 et à la suite d'un bilan très positif, la Ville a trouvé pertinent de répondre au nouvel Appel à Projet « Pacte local des solidarités (PLS) - 2024 » porté par Bordeaux Métropole et l'Etat le 16 juillet 2024.

Le dossier prévoit deux parcours d'insertion de 260 heures de formation chacun à destination de 2 groupes de 10 à 12 femmes des quartiers de Beaudésert et d'Yser Pont de Madame. Il comprend trois dimensions :

- Ateliers linguistiques (216 heures) avec des cours de français langue étrangère assurés par l'Association pour la Formation et l'Education Permanente à Tivoli (AFEPT)
- Ateliers numériques (44 heures) proposés par Emmaüs Connect avec un don d'équipement (PC informatique) à l'issue de la formation
- La dimension « insertion professionnelle » sera abordée dans les modules linguistiques et numériques et coordonnée par la mission Insertion Professionnelle du service Action Territoriale .

L'objectif de l'action est de permettre aux femmes des quartiers de gagner en autonomie avant d'engager un rapprochement avec la réalité du monde professionnel par des visites d'entreprises voire des immersions.

La ville de Mérignac porte le dossier et coordonne l'ensemble du suivi du projet et des partenaires mobilisés.

Le 6 décembre 2024, la Métropole et l'Etat ont officiellement informé du soutien du dossier par l'octroi d'une subvention à hauteur de 46 287€ (versée dans sa totalité par Bordeaux Métropole) conformément au budget prévisionnel de l'action annexé.

La mise en œuvre de l'action aura lieu en 2025 (1^{er} et 2^e semestre).

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Démocratie participative en date du 05 février 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de la convention d'attribution d'une subvention dans le cadre de l'appel à projet 2024 du contrat local de solidarité ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec Bordeaux Métropole ainsi que tout autre document lié à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le 19/02/25
ID 033-213302813-20250217-8753-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 17 février 2025



Véronique KUHN
Secrétaire de séance

Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.